



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvacluse.fff.fr
Site : <http://grandvacluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

JOURNÉE FUTSAL



Le District Grand Vacluse et sa cellule technique ont le plaisir de vous annoncer que les inscriptions pour la journée de découverte du Futsal, dans la catégorie U10-U11, le samedi 19 octobre 2024, sont désormais ouvertes.

Inscription [ici](#)

Cette journée de plaisir et de découverte se déroulera sur deux secteurs : **Vaison-la-Romaine et Eygalières.**

Objectif : faire découvrir la pratique du Futsal à nos U10-U11 (pratique en 5 vs 5 – 3 vs 3 – 2 vs 2).

La journée se déroulera sans classement, ni enjeu, vous pouvez inscrire 8 joueurs maximum par équipes.

Attention : nombre de places limité

Horaires (à préciser): RDV sur place à 9h30 & fin de journée vers 16h00

Buvette sur place

Date limite pour l'inscription : **mercredi 16 octobre 2024**

Pour plus d'infos, merci de bien vouloir contacter
notre Chargé de Développement,
Alexis Lacroix, au 06.23.88.24.92.

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 11

DU 11 Septembre 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 07 Octobre 2024

Présents : MM. BENOIT- BERANGER- RANC – MAKHECHOUCHE – GUIGUE –MANIERE – ALLIO –IASIO – BERTHELOT – BEN AISSA – RIPPERT – ARNAUD –SAHBI – MMES GARCIA –DOSSARD

Excusés : MM. BEN ALI – BERANGIER – MME D'ASCANIO

Assiste : M. PIETRI – M. GILLES – MME GUEGAN – M. EL BERKANI – M. MARTIN – M. COLLEMAN – M. FIASCHI – M. SCHNEIDER – M. LASSAGNE – M. CRESPIN

- Le Comité de Direction a invité les présidents de commission du District Grand Vacluse, afin d'échanger sur les besoins et problématiques qu'ils rencontrent au sein de leurs commissions.
- Des formations Footclubs ont eu lieu, le Mardi 8 et Mercredi 9 Octobre au District.
- Le Comité de Direction a validé le changement de tarification sur la dégradation lors de prêt de jeux de maillots à l'équipe adverse.
- Le Comité de Direction a validé le devis de mise à disposition de la Souvine par la municipalité d'Avignon pour le stage départemental U14G et U14F.
- Le comité directeur tient à apporter les précisions suivantes :
Concernant le règlement U13, article 11.6.b : Dans le parcours Accession, si deux équipes du même club sont engagées en Accession, n'est autorisé à descendre de l'équipe supérieure vers l'équipe inférieure qu'un seul joueur maximum par journée."

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2024/2025

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2024/2025 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

BARTHELASSE US **D3**
BEDARRIDES AVS **U14D2**
CAMARET AVS **D3**
CAVAILLON ARC **D1**
CHATEAURENARD FA **D2**
ENTRAIGUES ALTHEN FC **D4**
LE THOR US
ST. MAILLANAIS **D2**

ORANGE FC
PERTUIS USR U17D1
VELLÉRON SO U15 Brassage
VIOLES AVS
E. GORDES D2
AV. C. AVIGNONNAIS U14R

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

DENTELLES FC D3 et U15D1
SORGUES ESP D3
SPORTING COURTHEZON JONQUIERES R2
F.A. VAL DURANCE R2 et D2

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 09 Octobre 2024

Présents : MM. ROCHER Lionel – CRESPIEN Raymond – DEPACE Thomas- SANPERE Alain MME GONDRAN Lina

Excusés : MME GUEGAN Martine – M. ILAFKIHEN Tarik

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 21 : GORDES ESP / ST ANDIOL O – DISTRICT 4 du 29/09/2024
DOSSIER N° 29 : LUBERON SC / AVIGNON FC – Brassage U12 U13 du 05/10/2024
DOSSIER N° 30 : ISLE BC / APT JS – FEMININE U13 à 8 du 05/10/2024
DOSSIER N° 31 : TOURAINE US / APT JS – FEMININE U18 F à 8 du 05/10/2024
DOSSIER N° 32 : LES ANGLÉS EMAF / TRAVAILLAN FC – FEMININE D2 à 8 du 06/10/2024
DOSSIER N° 33 : VENTOUX SUD / CARPENTRAS FC – FEMININE D2 à 8 du 06/10/2024
DOSSIER N° 34 : TOURAINE US / LACOSTE US – DISTRICT 4 du 06/10/2024
DOSSIER N° 35 : CAVAILLON ARC / COURTHEZON JONQUIERES – U18 D1 du 05/10/2024

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Reserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la

DOSSIER N° 21 : GORDES ESP / ST ANDIOL O – DISTRICT 4 du 29/09/2024

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le capitaine de St Andiol jugée irrecevable car mal formulé
Vu la confirmation de réserve irrecevable car cette dernière est mal formulée.
Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain Esp Gordienne / St Andiol 6 à 1

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 29 : LUBERON SC / AVIGNON FC – Brassage U12 U13 du 05/10/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation
Cette évocation porte sur la qualification et la participation du joueur de AVIGNON FC

- LOUKILI ZOUHRI Anas

Attendu qu'après vérification du fichier des licences auprès de la LIGUE MEDITERRANEE
Il s'avère que le joueur

- LOUKILI ZOUHRI Anas

N'était pas qualifié à la date de la rencontre

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité AVIGNON FC pour en porter bénéfice à LUBERON SC.

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entrainera l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 30 : ISLE BC / APT JS – FEMININE U13 à 8 du 05/10/2024

Vu le courrier électronique de Mr KARMATI Rheda responsable technique de APT JS en date du 04/10/2024 qui précise :
« L'équipe de APT JS ne sera pas présente à la rencontre du 05/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à APT JS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 31 : TOURAINE US / APT JS – FEMININE U18 F à 8 du 05/10/2024

Vu le courrier électronique de Mr KARMATI Rheda responsable technique de APT JS en date du 04/10/2024 qui précise :
« L'équipe de APT JS ne sera pas présente à la rencontre du 05/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à APT JS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 32 : LES ANGLES EMAF / TRAVAILLAN FC – FEMININE D2 à 8 du 06/10/2024

Vu le courrier électronique de Mme M'SA Melissa secrétaire de LES ANGLES EMAF en date du 06/10/2024 qui précise :
« L'équipe de LES ANGLES EMAF ne sera pas présente à la rencontre du 06/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LES ANGLES EMAF (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 33 : VENTOUX SUD / CARPENTRAS FC – FEMININE D2 à 8 du 06/10/2024

Vu le courrier électronique du club de CARPENTRAS FC en date du 04/10/2024 qui précise :
« L'équipe de CARPENTRAS FC ne sera pas présente à la rencontre du 06/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CARPENTRAS FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 34 : TOURAINES US / LACOSTE US – DISTRICT 4 du 06/10/2024

Vu le courrier électronique du club de LACOSTE US en date du 05/10/2024 qui précise :
« L'équipe de LACOSTE US ne sera pas présente à la rencontre du 06/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LACOSTE US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 35 : CAVAILLON ARC / COURTHEZON JONQUIERES – U18 D1 du 05/10/2024

Vu sur le rapport de Mr HANTLAOUI Mohamed arbitre officiel :
« A la 45 -ème minute de jeu l'Educateur de COURTHEZON JONQUIERE a demandé d'arrêter le match sur le score de 9 à 0

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par abandon de terrain à JONQUIERES COURTHEZON

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 07 Octobre 2024

Présents : M. GILLES (Président), M. CHAUMARD, Mme GUEGAN

Excusé : M. RANC, Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

D3 :

Le match N° 28883372 : CAMARET AS / DENTELLES FC du 20/10 se jouera à 15h15.

Le match N°28883369 : MONTEUX O / LAPALUD du 20/10 se jouera à 12h30.

Le match N° 28883546 : COURTHEZON SC / LES MINOTS DU VASIO du 20/10 se jouera à 15h15.

SECTEUR COUPE

Lundi 14/10 à 16h, tirage du Cadrage des Coupes Grand Vaucluse et Espérance à jouer le 27/10 à 15h00 (12h30 Lever).

Coupe Grand Vaucluse :

Le match N°29573573 : CALAVON / VAL DURANCE est avancé au Samedi 12/10 à 19h30. (Di Méco)

Coupe Espérance :

Le match N° 29744231 : CALAVON F. C. 2 / U.S. AUTRE PROVENCE 2 se jouera à 15h00

Le match N° 29744206 : F.C. CARPENTRAS 2 / ST DIDIER PERNOISE 3 se jouera à 12h00

F.C. CHEVAL BLANC 2 / GORDIENNE ESPERANCE 2

Le match N° 29744227 : F.C. VIGNERES 2 / A.S. RASTEAU 2 se jouera à 12h00

Le match N° 29744215 : SP.C. MONTFAVET 3 / MALAUCENE RG 2 est avancé au Samedi 12/10 à 19h30 (Manen)

Les rencontres suivantes se joueront en lever à 12h30.
SCJ 3 / A.S. PIOLNCOISE 2 (N° 29744211)
ST JEAN GRES FONTV. 2 / NYONS F.C. 2 (N° 29744229)
A.R.C. CAVAILLON 2 / SP.C. GADAGNIEN 2 (N° 29744230)

Le match **MJCV 2 / F. C. AVIGNON OUEST 3** devra se jouer sur terrain neutre (+20km).

Coupe Roumagoux :

Le match **N° 29744356 : TARASCON FC / LMDV** est inversé et se jouera à Vaison à 15h00.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 08 Octobre 2024

Présents : Mme NICOLAS (Présidente). MM. ABEILLE, BOCHET, POLI, DANY.

Absent : M. CATALIN, GARCIA

SECTEUR CHAMPIONNAT

Changement d'horaire à parti du 28 Octobre 2024.

Le samedi après-midi, sur les terrains équipés d'un éclairage les rencontres se joueront à 15h30, sur les terrains non équipés d'un éclairage les rencontres se joueront à 15h.

U14 D2 :

Poule B :

Rectificatifs sur les matchs à rattraper :

N° 29295235 : LMDV 21 / F.C. VILLENEUVE 22 à rattraper le 26/10/2024

N° 29295237 : JSA 21 / LMDV 21 à rattraper le 11/11/2024

N° 29295246 : LMDV 21 / LES ANGLÉS EMAF 22 à rattraper le 21/12/2024

N° 29295234 : MORIERES ACS 2 / JSA 2 à rattraper le 09/11/2024

Les clubs ont la possibilité de jouer un mercredi d'octobre ou novembre avec l'accord des 2 clubs et en faisant un mail au district.

Poule C :

TARASCON FC déclare Forfait Général

Match **N° 29295436 : CAVAILLON ARC / ST REMY** à rattraper le 19/10/2024

U15Brassage D2/D3 :

En réponse **au STADE CABANNAIS** : Les matchs reprogrammés par le District à des dates ultérieures peuvent être modifié avec l'accord des 2 clubs.

Poule C :

Le match **N° 29298930 : MONTEUX O 3 / ST SATURNIN** du 13/10/2024 se jouera le 12/10/2024 à 18H

U16 D1 :

GJ MONDRAGON MORNAS déclare Forfait Général

U16 D2 :

AVIGNON CFC déclare Forfait Général

U17 D1 :

Match à jouer le 10/11/2024

N° 28869198 : LES ANGLÉS / BOLLENE RCB

N° 28873098 : ST REMY / VILLENEUVE FC

Le match **N°28873104 : ST REMY FC / SCJ 1** sera reporté au 22/12/2024 en fonction des résultats de la réserve en Coupe Gambardella

U17D2

Poule A :

Le match **N° 29228280 : SERIGNAN US / CHATEAURENARD FA** se jouera le 10/11/2024.

Poule B :

Le match N° 29236720 : CHEVAL BLANC FC / ENT VAL DURANCE PLAN D'ORGON se jouera le 09/11/2024 à 15h00.

U18 D1 :

Le match N° 28999986 : DENTELLES FC / AVIGNON OUEST FC se jouera le 23/11/2024. Sous réserve de qualification en Gambardella du club d'AVIGNON OUEST

SECTEUR COUPE

Veillez trouver ci-joint le 1er tour de CADRAGE de la Coupe Grand Vaucluse U15 à jouer le 20/10/2024.

Les clubs de D1 ne rentrent pas pour ce tour de CADRAGE.

Exempts : AVIGNON US / GRES D'ORANGE / STADE CABANNAIS / ENTRAIGUES ALTHEN

ENT. AGR - EG 1 1 / U.S. AUTRE PROVENCE 1
ESPE. SORGUAISE 1 / F.C. AUREILLOIS 1
F. C. AVIGNON OUEST 1 / FC ALPILLES 1
F.A. CHATEAURENARD 1 / U.S. TOURAINE 1
F.C. FEMININ MONTEUX 1 / MORIERES ACS 1
F.C. TARASCON 1 / ST JEAN GRES FONTV. 1
MJC.V 1 / SP.C. GADAGNIEN 1
NYONS F.C. 1 / AVIGNON CFC 1
O. DE BARBENTANE 1 / SP.C. CAROMBAIS 1
O. NOVAIS 1 / AV.S. CAMARETOIS 1
OPPEDE MAUBEC 1 / VENTOUX SUD FC M/B 1
SP.C. MONTFAVET 1 / ENT.GRAVESON-EYRAGUE 1
SCJ 1 / JSA 1
VILLELAURE CUCURON 1 / A.R.C. CAVAILLON 1
U. S. THOROISE 1 / TARASCON S. C. 1
U.S. ST SATURNINOISE 1 / SP.C. ROGNONAIS 1

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 4 octobre 2024

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), M. THIABAUD, Mme DOUZON, M. ZANDOMENEGHI, M. SASSI, M. LAURENT, M. GOUSSET, M. EL HAMMOUMI.

Assiste à la séance : M. BENSALAH (CTD)

Excusé : M. ZEDGUENIDZE, M. CID.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvaocluse.fff.fr/>

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District
secretariat@grandvaocluse.fff.fr

CANDIDATURE A LA RECEPTION DES FINALES & JND U6-U7

- CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13 : Le 15 MARS 2025
- FESTIVAL FOOT U13 : Le 05 AVRIL 2025
- JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS U6-U7 : Le 07 JUIN 2025

Vous souhaitez recevoir sur une des dates de Finale ou JND, n'hésitez pas à envoyer votre candidature par mail au secrétariat du District.

Critère de terrain :

1 terrain à 11 grillagé pour le Challenge U13

2 terrains à 11 grillagés pour le Festival Foot U13

2 terrains à 11 grillagés pour le JND

U12-U13

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

4ème Journée de Brassage : le samedi 12 octobre 2024.

Les Poules et les algorithmes sont publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation > U12-U13

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h15 Coup d'envoi à 14H

Match 1 : Club Hote vs Adversaire 1

Match 2 : Adversaire 1 vs Adversaire 2

Match 3 : Club Hote vs Adversaire 2

Nous vous rappelons que des arbitres sont désignés sur le parcours U13 ACCESSION, de ce fait, il est nécessaire de respecter les horaires et fournir au District et clubs visiteurs le stade où se déroule les matchs.

Et en cas de modification d'horaire, nous vous demandons de prévenir le District le Lundi avant la rencontre afin de pouvoir en avertir les arbitres.

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30.

Les matchs de compétition sont prioritaires sur le Foot animation. L'installation sportive doit être libérée au moins 10 min avant le début de la rencontre de compétition officielle.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

Rapport CSR - JOURNEE 1 U13 ACCESSION :

INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION > U13 ACCESSION.

U10-U11

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

3ème journée de Brassage : le samedi 12 octobre 2024.

Les Poules et les algorithmes sont publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation > U10-U11

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclub.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h30 Coup d'envoi à 14H.

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30

Les matchs de compétition sont prioritaires sur le Foot animation. L'installation sportive doit être libérée au moins 10 min avant le début de la rencontre de compétition officielle.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

IL NOUS MANQUE TROP DE FEUILLE DE MATCH - LE DELAI D'ENVOI EST 48H !!!

U8-U9

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent se faire sur Footclubs.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Constitution des Poules U8-U9 :

Nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.

Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

Modification ou changement de poules : Les demandes de changements de poules reçues après le mardi seront modifiées pour la journée suivante afin que les clubs puissent s'organiser pour recevoir.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h00 Coup d'envoi à 10h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir.

Si A ne peut pas recevoir c'est B qui devra recevoir.

Le club ne pouvant pas recevoir doit en avertir l'ensemble des clubs de sa poule afin de pouvoir trouver un club de repli susceptible de recevoir.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025

21 septembre	Rentrée du foot
Phase 1	
5 octobre	Plateau 1 chez A
16 novembre	Plateau 2 chez B
23 novembre	Plateau 3 chez C
7 décembre	Plateau 4 chez D
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
18 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	
1 février	Plateau 6 chez A
8 mars	Plateau 7 chez B
22 mars	Plateau 8 chez C
5 avril	Plateau 9 chez D
17 mai	Plateau 10 chez E
7 JUIN : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	

U6-U7

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent se faire sur Footclub.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Constitution des Poules U6-U7 :

Nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.

Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

Modification ou changement de poules : Les demandes de changements de poules reçues après le mardi seront modifiées pour la journée suivante afin que les clubs puissent s'organiser pour recevoir.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h00 Coup d'envoi à 10h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir.

1er Plateau chez A : le samedi 12 octobre 2024.

Si A ne peut pas recevoir c'est B qui devra recevoir.

Le club ne pouvant pas recevoir doit en avertir l'ensemble des clubs de sa poule afin de pouvoir trouver un club de repli susceptible de recevoir.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025

28 septembre	Rentrée du foot
Phase 1	
12 octobre	Plateau 1 chez A
16 novembre	Plateau 2 chez B
30 novembre	Plateau 3 chez C
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
11 Janvier	Plateau 4 chez D
25 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	

1 mars	Plateau 6 chez A
15 mars	Plateau 7 chez B
29 mars	Plateau 8 chez C
26 avril	Plateau 9 chez D
24 mai	Plateau 10 chez E
7 JUIN : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025 FOOT ANIMATION

Date	U6 - U7	U8 - U9	U10 - U11	U12 - U13	EFF - U6F à U9F	U10F - U11F	
AOUT	31/8			REUNION EDUCATEURS			
SEPTEMBRE	7/9						
	14/9		RENTREE DU FOOT				
	21/9		RENTREE DU FOOT	BRASSAGE J1			
	28/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1 BRASSAGE J2			
OCTOBRE	5/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J2	BRASSAGE J3	RENTREE DU FOOT	RENTREE DU FOOT	
	12/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A		BRASSAGE J3 BRASSAGE J4	PLATEAU 1	PLATEAU 1 Foot à 5	
	19/10		BRASSAGE RATTRAPAGE	BRASSAGE RATTRAPAGE			
	26/10						
NOVEMBRE	2/11						
	9/11	PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B	PHASE 1 J1	ACCESSION PHASE 1 J1	CLASSIQUE PHASE 1 J1	PLATEAU 2 "halloween" 	PLATEAU 2 Foot à 5
	16/11	PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B	PHASE 1 J2	ACCESSION PHASE 1 J2	CLASSIQUE PHASE 1 J2		PLATEAU 3 Foot à 5
	23/11	PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C	PHASE 1 J3	ACCESSION PHASE 1 J3	CLASSIQUE PHASE 1 J3	PLATEAU 3	
	30/11	PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C		ACCESSION PHASE 1 J4	CLASSIQUE PHASE 1 J4		PLATEAU 4 Foot à 5
DECEMBRE	7/12	PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D	PHASE 1 J4	FESTIVAL FOOT		FUTSAL DE NOEL 	FUTSAL DE NOEL
	14/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL 		ACCESSION PHASE 1 J5	CLASSIQUE PHASE 1 J5	PLATEAU 4	JOURNEE 1 Découverte Foot à 8
	21/12	  		PHASE 1 RATTRAPAGE	JOURNEE DE RATTRAPAGE		
	28/12	 					
JANVIER	4/1	 					
	11/1	PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D	PHASE 1 J6	ACCESSION PHASE 2 J1	CLASSIQUE PHASE 2 J1	PLATEAU 5 "Gâteau des rois" 	PLATEAU 5 Foot à 5
	18/1	PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E	PHASE 1 J7	ACCESSION PHASE 2 J2	CLASSIQUE PHASE 2 J2		JOURNEE 2 Découverte Foot à 8
	25/1	PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E	PHASE 1 RATTRAPAGE	2^{EME} T. FESTIVALFOOT / CHALLENGE DEP.		PLATEAU 6	PLATEAU 6 Foot à 5
FEBRUER	1/2	PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A		ACCESSION PHASE 2 J3	CLASSIQUE PHASE 2 J3		JOURNEE 3 Découverte Foot à 8
	8/2			JOURNEE DE RATTRAPAGE			
	15/2						
	22/2						
	1/3	PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A 		PHASE 2 J1	ACCESSION PHASE 2 J4	CLASSIQUE PHASE 2 J4	PLATEAU 7
MARS	8/3	PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B	PHASE 2 J2	ACCESSION PHASE 2 J5	CLASSIQUE PHASE 2 J5		JOURNEE 8 Foot à 5
	15/3	PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B	PHASE 2 J3	JOURNEE DE RATTRAPAGE		PLATEAU 8 "Carnaval" 	JOURNEE 4 Découverte Foot à 8
	22/3	PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C	PHASE 2 J4	ACCESSION PHASE 2 J6	CLASSIQUE PHASE 3 J1		
	29/3	PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C	PHASE 2 J5	ACCESSION PHASE 2 J7	CLASSIQUE PHASE 3 J2	PLATEAU 9	PLATEAU 9 Foot à 5
	5/4	PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D	PHASE 2 RATTRAPAGE	FINALE FESTIVAL FOOT			PLATEAU 10 Foot à 5
AVRIL	12/4						
	19/4						
	26/4	PHASE 2  PLATEAU 9 CHEZ D	PHASE 2 J6	ACCESSION PHASE 2 J8	CLASSIQUE PHASE 3 J3	PLATEAU 10 "Pâques" 	JOURNEE 5 Découverte Foot à 8
	3/5						
MAI	10/5						
	17/5	PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E	PHASE 2 J7	ACCESSION PHASE 2 J9	CLASSIQUE PHASE 3 J4		
	24/5	PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E		ACCESSION PHASE 2 J10	CLASSIQUE PHASE 3 J5		
	31/5					JOURNEE DES FEMININES (date à définir)	
JUIN	7/6	JND U6 U7					

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un

mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 08 Octobre 2024

Présents : Ms. Jean Daniel COLLEMAN (Président), Akim BEN AÏSSA, BEN MALEM Mohamed, Fouad BOUAISS, Chaïb KINNOUS, Rafik LOUNISSA, Rayan MASSOUAB, Emile ROUIRE, Mourad ZEGHLI, Mme Sabah BADJI

Assistent : M. Adil MOURABIT & Mourad BOULHAL

Excusés : Mme Leïla ZAKARIA, Ms. Loïc DE CASTRO SILVA, MAKHECHOUCHE Youssef, Mohamed EZKIYOUH

Reçus : Ms. GHOUGHI Hicham, GUENFOUD Abdelali, BARNY Adam, Gérard MARQUIER, SAHBI Ryad

PROCHAINE CDA MARDI 15 OCTOBRE 2024 18h30

DIVERS RAPPELS

ARBITRES :

RAPPEL : LE SEUL ET UNIQUE NUMERO DES CONTRAIREMENTS EST : 06 73 86 35 55

- 1) **Nous rappelons à l'ensemble des arbitres qu'il n'y a pas de prolongations pour les matchs « coupes jeunes* et seniors* » et que le nombre de tirs au but devant être effectués est de 5.**
- 2) **Tout dirigeant ou éducateur inscrit sur la feuille de match (papier ou FMI) doit être présent sur le banc de touche. Nous demandons aux arbitres la plus grande vigilance et de supprimer de la feuille de match toute personne qui serait absente.**
- 3) **Concernant le challenge Fair-Play de la Famille MJC, la CDA demande aux arbitres officiant en catégorie jeunes de U14 à U 19 D1 uniquement, de retourner pour le mardi soir au plus tard les fiches d'évaluation concernant ces rencontres.**
- 4) **Rappel important concernant la sécurité et la santé des intervenants sur les rencontres que vous dirigez.**

La CDA vous demande d'appliquer le protocole « commotion » qui vous a été adressé par courriel.

CLUBS :

Pour une gestion optimale des désignations, nous demandons aux clubs désirant un report de match d'avertir le District & la CDA au minimum 15 jours à l'avance.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La commission des arbitres exprime ses plus vives félicitations à Monsieur Adil MOURABIT pour sa nomination en tant que CTDA au sein du district du Grand Vaucluse.

Il ne fait aucun doute que l'arbitrage en Vaucluse sera rehaussé grâce à cette nomination.

Lecture et approbation PV du 01 octobre 2024

- PV approuvé à l'unanimité

COURRIERS OFFICIELS :

- Monsieur ESSADIKI Youssef, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité.
- Monsieur SALHI Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note, Une réponse vous sera donnée dans les meilleurs délais
- Monsieur DEABJI Ilias, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur HANTLAOUI Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note, correction faite.
- Monsieur FONSECA NASCIMENTO Gonçalo, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par courriel et votre feuille de frais a été transmise au service comptabilité.
- Monsieur ROUX Vincent, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur HMIMSA Jibril, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur BOUAITA Samir, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur AGBI Aziz, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par courriel
- Monsieur MICHALAK Léo, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur IKAN Mohamed, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par courriel
- Monsieur BENDKHIS Amin, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur ZENASNI Ramdan, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur TADLAOUI Youssef, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur VAN MELL Alan, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- Monsieur VASSE Guillaume, Reçu votre rapport, lu, pris note
- Monsieur CHERGUIA Mohamed, Reçu votre rapport, lu, pris note, transmis à la commission des terrains.
- Monsieur EYMERY Gianni, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par courriel
- Monsieur AMEKRANE Abdel, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité.
- Madame HAMIED Sohane, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA vous souhaite un prompt rétablissement
- Monsieur FONSECA NASCIMENTO Gonçalo, Reçu votre rapport, lu, pris note
- Monsieur SASSI Djibril, Reçu votre courriel, lu, pris note, transmis au service comptabilité.
- Madame CHOPIN Corinne, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA vous souhaite un prompt rétablissement
- Monsieur ROSSO Loyd, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur DRIBAL Yanis, Reçu votre courriel, lu, pris note
- Monsieur RIEUX Lorenzo, Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS LIGUE :

- CTRA Cyril Bourreau,

- Reçu votre courriel concernant l'inversion de la rencontre U18F du 05 octobre 2024
- Reçu votre courriel concernant l'état de l'inscription de la FIA du 23 au 23 octobre 2024, remerciements
- Reçu votre courriel concernant le coup d'envoi de la 3^{ème} coupe de France des arbitres, remerciements.
- Reçu les désignations du WE des 12 & 13 octobre, lu, pris note, remerciements

COURRIERS DISTRICT

- **COMMISSION DELEGUES**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
- **REFERENT JURIDIQUE**,
 - Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA se rapprochera du jeune arbitre.
 - Retour fait à l'intéressé concernant l'état de sa licence
 - Reçu suspension joueur/arbitre, lu, pris note
 - Reçu report commission générale d'appel, pris note.
- **GRAND VAUCLUSE COMPETITIONS**,
 - Reçu votre courriel concernant le dossier médical d'un arbitre, lu, pris note, remerciements
 - Reçu PV CDA, lu, pris note, remerciements
 - Reçu votre courriel concernant report du match F à 8 du 06/10/2024 au 03/11/2024
- **SERVICE COMPTABILITE**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **COMMISSION LICENCES A POINTS**, Reçu votre courriel, lu, pris note

COURRIERS CLUBS

- **GORDIENNE ESPERANCE**, Reçu votre courriel, lu, pris note.
 - Coordonnées de votre licencié & règlement des frais
 - Confirmation de la remise dans ses droits de votre licencié (Formation du 28/09/2024)
 - Concernant la présence de M Ouidir Nabil à la formation arbitre prévu le 19 octobre 2024
- **J.S. VISANNAISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail.
- **R.C.B. BOLLENE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail.
- **VENTOUX SUD FC BEDOIN MAZAN**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.
- **ETOILE D'AUBUNE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail.
- **F.C. CARPENTRAS**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **VENTOUX SUD**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **JS APT**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **F.C. TARASCON**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **C.F.C. AVIGNON**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **BOLLENE FOOT**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais
- **U.S. ST SATURNOISE**, Reçu votre courriel de félicitations concernant les arbitres Ms Ferhat Goren, Rached Labidi & Sofian Djelassi pour leurs prestations lors du WE dernier, transmis aux intéressés.
- **F.C. AUREILLOIS**, Reçu votre courriel, lu, pris note, la CDA donnera suite dans la mesure du possible
- **SAINT DIDIER ESPERANCE PERNOISE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail.
- **U.S. GRES ORANGE**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **U.S. LAPALUTIENNE**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée par mail.

COURRIERS DIVERS

- **M. ROBERT Charles Etienne (Chef projet développement et évaluation arbitrage FFF)**, Reçu votre courriel les modalités de la participation à de la Coupe de France des arbitres la poste, lu, pris note, remerciements
- **DISTRICT DES ALPES**, Reçu votre courriel, lu, pris note, une réponse vous a été apportée.

Questions diverses :

[Pour toute demande de tutorat, merci d'adresser une candidature à la CDA](#)

Le Président lève la séance à 20h40